

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.”

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

“Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'exprime ainsi qu'il suit:

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du vingt-quatrième Parlement du Canada par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

C'est avec un sentiment de profonde gratitude que les Canadiens ont accueilli Sa Gracieuse Majesté la reine et Son Altesse royale le prince Philippe. Sa Majesté et le prince peuvent compter sur l'affection et le dévouement du peuple canadien et sur son profond attachement à la Couronne. Pour marquer la visite de Sa Majesté, vous avez établi le Fonds de recherches de la reine Élisabeth II, qui servira à favoriser les recherches sur les maladies de l'enfance. Nous avons lieu de nous réjouir que le président des États-Unis ait pu assister, en même temps que notre reine, à l'ouverture officielle de la voie maritime du Saint-Laurent.

Les Canadiens sont convaincus qu'il ne faut négliger aucun effort pour instaurer et préserver une paix durable dans le monde. Mon Gouvernement espère qu'il sera possible, à des réunions au sommet des chefs de gouvernement, de faire quelque progrès en vue du règlement de questions aussi importantes que celles de l'Allemagne, de Berlin et des essais d'explosions nucléaires et aussi vers une entente sur le désarmement général.

Entre-temps, nous devons maintenir la force du monde libre, assurée par l'Alliance de l'Atlantique Nord. A cette fin, nous avons pris l'importante décision de remplacer l'équipement de la division aérienne du Canada en Europe par des avions de modèle récent, dotés des derniers perfectionnements. Vous avez été mis au courant des mesures qui sont prises en vue d'assurer le partage avec les États-Unis de la production et des achats de matériel de défense, et vous avez approuvé un crédit destiné à faire les frais de certains programmes de mise au point rattachés au partage de la production.